

Colloque

Les stratégies patrimoniales face au défi de la dépendance

VENDREDI 7 FÉVRIER 2014

Maison de l'Amérique Latine

217, Boulevard Saint-Germain

75 007 Paris

La dépendance, intellectuelle ou matérielle, est devenue un défi, notamment en raison du vieillissement de la population. Plutôt que de subir, mieux vaut anticiper.

De nombreuses stratégies, au moyen d'outils juridiques ou financiers, peuvent être mises en place, afin de guider et conseiller au mieux de leurs intérêts les clients, particuliers ou chefs d'entreprises.

Les notaires du Groupe Monassier, praticiens du droit en contact permanent avec les familles, avec l'aide d'universitaires de renom, ont voulu livrer leur expertise sur ce sujet sensible et d'actualité.

Intervenants

Universitaires

Jean AULAGNIER

Professeur à l'université d'Auvergne, président de l'AUREP

Sophie GAUDEMET

Professeur à l'université Paris XI, Directeur du master 2 de droit notarial

Michel GRIMALDI

Professeur à l'université de Paris II, Directeur du master 2 droit notarial

Pierre MURAT

Professeur à l'université de Grenoble II, Directeur du master 2 droit notarial

Christophe VERNIERES

Professeur à l'université Paris VIII, Directeur du master 2 droit des affaires et fiscalité

Ainsi que :

Laurent GAYET, Directeur d'Axa Gestion privée

Notaires

Arlette DARMON

Notaire à Paris, Présidente du Groupe Monassier, chargée d'enseignement à l'Université Paris Dauphine

Jacques COMBRET

Notaire à Rodez (12), membre de l'Institut d'Etudes Juridiques, Président du 102^e Congrès des notaires

Jean-Michel COQUEMA

Notaire à Joué-les-Tours (37), Responsable du groupe de travail « Conseil et stratégie patrimoniale », Président de commission du 106^e congrès des notaires

Xavier FROMENTIN

Notaire à Treillières (44), responsable du Groupe de travail « Droit des affaires » du Groupe Monassier, chargé d'enseignement à l'Université de Nantes

Frédéric LOGEART

Notaire à Reims (51), chargé d'enseignement à l'Université de Reims

Stéphane VIEILLE

Notaire à Bourg-en-Bresse (01), responsable du Groupe de travail « Famille » du Groupe Monassier

Programme

8h30 : Accueil des participants autour d'un petit-déjeuner

Introduction

par **Arlette DARMON**, Notaire à Paris, Présidente du Groupe Monassier

Le défi de la gestion face à la dépendance intellectuelle

Michel GRIMALDI et Xavier FROMENTIN

Mandat de protection future pour soi et pour autrui, société civile, fiducie-gestion, mandat à effet posthume.

Le défi de la subsistance face à la dépendance matérielle

A. La solidarité familiale

Pierre MURAT et Stéphane VIEILLE

Obligation alimentaire, créance d'assistance, pacte familial, donations de fruits et avantages en nature.

Pause

B. Prévenir sa dépendance tout en transmettant

Sophie GAUDEMET et Jean-Michel COQUEMA

La transmission en démembrement, la donation à charge de rente / à charge de nourrir et loger.

12h45 - 14h15 : Déjeuner

C. Transmettre pour prévenir la dépendance d'autrui

Christophe VERNIERES et Frédéric LOGEART

Le testament, les libéralités graduelles et résiduelles, donation et donation-partage, la donation-partage transgénérationnelle, la tontine, le démembrement croisé, la RAAR.

Pause

D. Les outils financiers

Jean AULAGNIER, Arlette DARMON et Laurent GAYET

Assurance-vie, vente en viager, prêt viager hypothécaire.

17h00

Clôture

par **Jacques COMBRET**

Questions des participants - débats.

17h30 : Cocktail

OUI, je souhaite participer au colloque du Vendredi 7 février 2014

Tarifs

- Inscription avant le 7 janvier 2014 : **649 €^{HT}** (778,80 €^{TTC})
- Inscription après le 7 janvier 2014 : **749 €^{HT}** (898,80 €^{TTC})

Inscription : 01 45 58 90 36 ou formations@lexisnexis.fr

Mêmes conditions d'inscription que pour les autres conférences. A l'issue du colloque, une facture valant convention de formation et une attestation de présence sont adressées au participant.

JE COMMUNIQUE MON E-MAIL EN MAJUSCULES AFIN DE RECEVOIR MA CONVOCATION

RÈGLEMENT

- Ci-joint le règlement par chèque bancaire à l'ordre de LexisNexis.
- Par virement à notre banque CIC SUD, compte n° 30066109470001000270289.
- Règlement à réception de la facture.

DATE/CACHET ET SIGNATURE

Comment s'inscrire

- **COURRIER** LexisNexis® Formations
141, rue de Javel - 75747 Paris cedex 15
- **TÉLÉPHONE**  **0 821 200 700**
0,112€ plus 0,09€/min à partir d'un poste fixe
- **FAX** 01 45 58 94 35
- **INTERNET** <http://formations.lexisnexis.fr>
- **E-MAIL** formations@lexisnexis.fr

Financement de la formation

Votre formation peut être prise en charge par un organisme tiers payeur, renseignez-vous auprès de votre OPCA ou du FIFPL.

CONDITIONS PARTICULIÈRES FORMATION LEXISNEXIS

L'inscription s'effectue à l'aide du présent bulletin d'inscription dûment complété, signé et cacheté. A l'issue de la formation une attestation de suivi de formation est adressée ainsi que la facture correspondante.

PAIEMENT Le paiement a lieu au comptant au plus tard à la date de règlement figurant sur la facture, sans escompte, par virement, chèque bancaire, en Euros. Tout Client en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur à l'égard de LexisNexis, outre des pénalités de retard d'un montant égal à 15% du montant des factures impayées, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

ANNULATION Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée à LexisNexis par écrit et parvenir au moins 10 jours avant la date de la formation. En cas d'annulation effectuée moins de 10 jours avant la date de la formation ou en cas d'absence du stagiaire, LexisNexis facturera au Client 100% du prix de la formation, montant non imputable sur le budget de formation.

REMPLACEMENT Le remplacement de stagiaire est admis sous réserve d'appartenir à la même entreprise. Le nom et les coordonnées du nouveau stagiaire doivent être confirmés par écrit. LexisNexis se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 10 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de stagiaires prévu est jugé pédagogiquement insuffisant : LexisNexis s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire, par écrit. LexisNexis se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE L'ensemble des fonds documentaires, textes, ouvrages et illustrations auxquels LexisNexis donne accès dans le cadre de la Formation, directement ou sous licence d'un tiers, sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction ou représentation des supports de formation sera soumise à accord.

DIVERS LexisNexis est enregistré sous le numéro 1175 40593 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. Le droit français est applicable. En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris seront compétents.